

Guide pratique

Rentrée scolaire 2016-17

**Nouvelle
tarification**



*Emilie,
11 ans*



“ Grâce au Département,
je peux prendre le car
tous les jours avec mes amies
pour aller au collège. ”

Votre guide pratique pour un service de qualité

Le réseau Transports64 scolaires irrigue tout notre département et accueille chaque année 27 000 élèves. Ce service public départemental est une organisation complexe ; il représente une dépense de 1 000 € par an et par élève transporté. C'est une charge importante pour notre collectivité que nous voulons continuer à assumer malgré un contexte budgétaire difficile.

Pour la rentrée de septembre 2016, nous avons fait le choix de mettre en place une nouvelle tarification pour l'utilisation de ce service. Auparavant financé uniquement par le contribuable, l'utilisateur financera désormais 10% du coût du service. Cette mesure vise à pérenniser un service de qualité tout en responsabilisant chaque famille lors des inscriptions. En effet, plus de 400 bus sont mobilisés quotidiennement pour accueillir chaque élève dans des conditions satisfaisantes, durant toute l'année scolaire, matin et soir. C'est une mesure de bonne gestion des fonds publics et je suis sûr que vous la comprendrez.

Vous trouverez dans ce guide les nouvelles mesures mises en place pour la prochaine rentrée.

BIENVENUE À BORD DES LIGNES TRANSPORTS64 SCOLAIRES !

Jean-Jacques LASSERRE
Président du Conseil Départemental
Sénateur des Pyrénées-Atlantiques



EUS

Kalitatezko zerbitzu batentzat gida praktikoa

Eskoletako Garraioak64 sareak gure departamendu osoa zerbitzatzeko eta urtean 27 000 ikasle garraiatzeko dituzte. Departamenduaren zerbitzu publiko honek antolamendu konplexua du; urtean garraiatu ikasle bakoitzeko 1 000 €ko kostua du. Gure kolektibitatearentzako zama garrantzitsua da baina horren kargua hartzen jarraitu nahi dugu, aurrekontuan dirua eskastu bazaigu ere.

2016ko sarterako, zerbitzua baliatzeko tarifa berriak ezartzea hautatu dugu. Lehen, zergen bitartez ordaindua bazen ere, hemendik goiti erabiltzaileak zerbitzuaren % 10 ordainduko du. Neurri horren bidez, kalitatezko zerbitzua mantendu nahi dugu, familiek, izena ematerakoan, beren erantzukizunak har ditzaten eskatuz aldi berean. Izan ere, 400 autobus baino gehiago baliatzen ditugu egunero, ikasleak baldintza onetan hartzeko, ikasturte osoan zehar, goiz eta arratsetan. Funtz publikoaren kudeaketa oneko neurri bat da eta ulertuko duzuelakoan nago.

Gida honetan, hurrengo sarterako plantan eman ditugun neurriak ikus ditzakezue.

Ongi etorriak eskolako Garraioak64 autobusetara!

Jean-Jacques LASSERRE
Departamendu Kontseiluko lehendakaria
Pirinio Atlantikoetako senataria

OCC

Lo vòste guida practic entà un servici de qualitat

Lo hialat Transpòrts64 escolars que hè servici capvath tot lo nòste departament e qu'arcuelh tot an 27 000 escolans. Aqueth servici public departamentau qu'ei ua organizacion complexa ; qu'arrepresenta ua despesa de 1 000 € per an e per escolan transportat. Qu'ei ua carga importanta entà la nosta collectivitât qui volem continhar a assumir quan lo còntèxte budgetari e serà malaisit.

Entà la rentrada de seteme 2016, qu'avem causit de hicar en plaça ua navèra tarificacion entà utilizar aqueth servici. Quauque còp finançat sonque peu contribuidor, l'usatgèr que pagarà d'ara enlà 10% de las còstas deu servici. Aquera mesura que vòu perennizar un servici de qualitat tot en responsabilizant cada familha quan s'inscriu. Vertat, mèi de 400 bus que hèen necèra tot dia entà arcuelher cada escolan en condicions de las bonas, au briu de l'annada escolara, matin e ser. Qu'ei ua mesura de bona gestion de la moneda publica e que soi solide que la comprenèratz.

Que trobaratz en aqueth guida la navèras mesuras hicasas en plaça tà la rentrada qui arriba.

Planvienguts a bòrd de las linhas Transpòrts64 escolars !

Jean-Jacques LASSERRE
President deu Conselh departamentau
Senator deus Pirenèus Atlanticas

**Nouvelle
tarification**

Les réponses à vos questions

Quel est le tarif pour l'utilisation du service Transports64 scolaires à partir de la rentrée 2016 ?

MON ENFANT EST DEMI-PENSIONNAIRE		
Tarif de base	100 €	pour le 1 ^{er} enfant
	80 €	pour le 2 ^{ème} enfant
	0 €	pour le 3 ^{ème} enfant transporté et au-delà
Tarif majoré	180 €	par enfant

MON ENFANT EST INTERNE	
Tarif de base	40 €
Tarif majoré	60 €

Ces coûts sont forfaitaires, pour l'année scolaire, quelle que soit l'utilisation du service.

Quelles sont les conditions d'application du tarif de base et du tarif majoré ?

Tarif de base :

- Élève scolarisé dans son établissement de secteur dans le public ou l'établissement privé le plus proche ;
- Élève âgé de plus de 4 ans ;
- Élève domicilié à plus de 1,5 km de son établissement, dans le primaire, et plus de 2 km dans le secondaire.

Tarif majoré :

- Élève scolarisé dans un autre établissement ;
- Élève domicilié à moins de 1,5 km de son établissement, dans le primaire, ou moins de 2 km dans le secondaire.

Si mon enfant suit des options particulières, je le signale lors de l'inscription pour que le Département puisse étudier son dossier.

Comment peut-on payer cet abonnement ?

Il est possible de payer par carte bancaire en 1, 4 ou 10 fois, au moment de l'inscription.

Quel(s) service(s) peut-on utiliser avec un abonnement scolaire ?

- 1 aller-retour par jour sur Transports64 scolaires, si mon enfant est demi-pensionnaire ;
- 1 aller-retour par semaine sur Transports64 scolaires, si mon enfant est interne.

Est-ce que mon enfant pourra utiliser les lignes régulières du réseau Transports64 interurbains avec son abonnement scolaire ?

Non, cet abonnement ne donnera accès qu'aux services de transport scolaire pour lesquels votre enfant est inscrit. Mais si votre enfant souhaite utiliser aussi les lignes régulières, il pourra charger le(s) forfait(s) qui l'intéresse(nt), sur sa carte Transports64 scolaires.

Un soutien du Département pour les transports spécifiques

Un transport adapté aux élèves en situation de handicap

Ils bénéficient d'un transport spécifique ou sont indemnisés pour l'utilisation d'un véhicule personnel pour leurs déplacements scolaires.

Pour procéder à l'inscription, un formulaire spécifique est disponible sur le site www.transports64.fr

Vous devrez fournir les notifications MDPH sur le suivi de dossier de votre enfant.

Il n'y a pas de participation familiale pour les élèves en situation de handicap. (Sont considérés en situation de handicap : les élèves avec un taux de handicap égal ou supérieur à 80% et les élèves avec un taux de handicap égal ou supérieur à 50% scolarisés en ULIS).

Une allocation dédiée pour les élèves hors réseau Transports64

S'il n'existe aucun transport à proximité de votre domicile, vous pouvez prétendre à une aide forfaitaire. Celle-ci sera versée sur votre compte en trois fois, à trimestre échu. Elle est valable par famille et non par enfant, pour des enfants effectuant le même trajet.

AIDES FINANCIÈRES POUR MON ENFANT DEMI-PENSIONNAIRE AYANT DROIT, SANS SOLUTION TRANSPORTS64 SCOLAIRES	
10 à 19 km	450 €
20 à 29 km	600 €
30 km et +	750 €

AIDES FINANCIÈRES POUR MON ENFANT HANDICAPÉ, SANS SOLUTION TRANSPORTS64 SCOLAIRES	
Allocation kilométrique	0,5 €/km

AIDES FINANCIÈRES POUR MON ENFANT INTERNE AYANT DROIT, SANS SOLUTION TRANSPORTS64 SCOLAIRES	
10 à 49 km	150 €
50 à 69 km	225 €
70 à 99 km	300 €
100 à 129 km	375 €
130 à 159 km	450 €
160 à 189 km	525 €
190 à 219 km	600 €
220 à 249 km	675 €
250 km et +	750 €

Un appui aux élèves circulant sur le réseau SNCF

Le Département propose aux élèves demi-pensionnaires ayant droit de couvrir les frais de leur trajet via la SNCF, lorsque il n'existe pas d'autre possibilité. Le formulaire de demande d'aide est disponible sur www.transports64.fr. Il devra être accompagné du formulaire ASR, disponible en gare.

**Critères d'éligibilité,
démarches à suivre et
formulaires à télécharger sur
www.transports64.fr**

Des transports scolaires pratiques et de qualité

Le Département œuvre au quotidien pour que le réseau Transports64 scolaires propose des moyens de transports qualitatifs au plus près des besoins des élèves, niveaux scolaires confondus.

CHAQUE JOUR, CE SONT :

27 000 élèves transportés vers les écoles, collèges et lycées des Pyrénées-Atlantiques.

700 élèves en situation de handicap qui bénéficient d'un appui pour les Transports64 scolaires.

Près de **400 cars** affrétés par les services du Département.

600 circuits qui desservent **3500 arrêts**.

À partir de la rentrée de septembre 2016, une participation familiale est demandée pour l'utilisation du service Transports64 scolaires. Les services scolaires ne changent pas (mêmes horaires et mêmes arrêts).

Vous pouvez procéder à l'inscription de votre enfant aux transports scolaires **du 13 mai au 17 juillet**. Les demandes faites après la date de clôture des inscriptions seront majorées de 20€.

**Nouvelle
tarification**

À partir de septembre 2016, il faudra utiliser la nouvelle carte Transports64 scolaires qui vous sera envoyée lors de l'inscription de votre enfant.

Et l'ancienne carte Transports64 scolaires ?

- Si vous avez déjà chargé des voyages du réseau Transports64 interurbains, contactez le 05.59.11.42.00. Les voyages non utilisés seront chargés sur la nouvelle carte de votre enfant.
- Vous pouvez aussi conserver la carte actuelle et utiliser les voyages déjà chargés, jusqu'à épuisement du solde. Elle ne fonctionnera pas sur les services scolaires.

Gardez précieusement votre nouvelle carte de transport scolaire. Si vous la perdez ou si elle est détériorée, vous pourrez demander un duplicata, facturé 20 €, en ligne sur le site www.transports64.fr

Une inscription facilitée

Sur le web, en quelques clics

L'inscription au service de transport scolaire peut se faire directement, sur

www.transports64.fr

Sur le site, vous aurez la possibilité de payer votre abonnement de transport scolaire par carte bancaire, ou encore de faire une demande de duplicata de carte, de télécharger tous les formulaires utiles, de consulter les horaires...

Au sein des points d'information

- Les fiches d'inscription sont disponibles dans les points d'information du Département (voir contacts ci-dessous).
- À partir du 23 mai, des permanences sont assurées dans certains collèges du Département. Elles permettent aux parents d'inscrire leurs enfants. Renseignez-vous auprès de votre établissement.

POINTS D'INFORMATION : LES AGENCES TECHNIQUES DU DÉPARTEMENT

Arzacq

Route de Pau
Vignes
Tél. 05 59 04 58 11

Cambo-les-Bains

3, rue Laurent Duhart
Tél. 05 59 93 74 00

Ciboure

25, avenue du Commandant Passicot
Tél. 05 59 47 10 45

Laruns

Route du Col du Pourtalet
Tél. 05 59 05 35 55

Mauléon

10, rue de la Station
Tél. 05 59 28 02 52

Mirepeix

10, rue du Gabizos
Tél. 05 59 13 06 60

Monein

6, avenue de la Résistance
Tél. 05 59 60 29 52

Morlaàs

Rue Lanot
Tél. 05 59 12 09 10

Saint-Jean-Pied-de-Port

Route de Saint-Palais
Saint-Jean-le-Vieux
Tél. 05 59 37 01 12

Salies-de-Béarn

Route de Sauveterre
Tél. 05 59 38 99 90

POINTS D'INSCRIPTION

(paiement par carte bancaire
de préférence, espèces ou chèque)

Pau

Le Département des
Pyrénées-Atlantiques
Pôle Transports scolaires
64, avenue Jean Biray
Tél. 05 59 11 42 00

Bayonne

Le Département des
Pyrénées-Atlantiques
Caserne de la Nive
4, allée des Platanes
Tél. 05 59 46 50 50



Astuce

Pensez à nous communiquer votre numéro de portable, lors de l'inscription de votre enfant. En cas d'intempéries et de non réalisation d'un service, vous recevrez un SMS !

Le Département avance !

